

PAR COURRIEL

Le 24 janvier 2024

DEMANDEUR

N/Réf. : 202401-15

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 10 janvier 2024.

La recherche a permis de repérer un document concernant votre demande qui vous est accessible. Toutefois, vous remarquerez que nous avons soustrait des renseignements, comme le permet l'article 14 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A 2.1), ci-après Loi sur l'accès. En effet, nous avons retranché les renseignements confidentiels au sens des articles 23, 24, 53 et 54 de cette loi.

De plus, la recherche a permis de repérer un autre document qui relève davantage de la compétence d'un autre organisme public. En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès, nous devons vous référer à la personne responsable de l'accès au sein de cet organisme :

Municipalité régionale de comté de Bonaventure
Monsieur François Bujold
51, rue Notre-Dame
New Carlisle (Québec) G0C 1Z0
Tél. : 418 752-6601 poste101
fbujold@mrcbonaventure.com

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Matilde Thérault-Lemay

p. j. : 3

Non visé

consentement

Non visé

commentaires

Non visé

Limiter les coupes actuelles et futures sur le territoire de la Zec des Anses et privilégier sa mise en valeur via le récréotourisme.

Considérant les pentes abutes se qui augmente la longueur du chemin et la qualité piêtre du peuplement feuillu, je ne crois pas qu'il y aura des bénéfice sur cette parcelle prévu. De plus se nous avons constaté depuis plusieurs années que se secteur est propice pour l'accouplement des originaux. Ces travaux sont prévus tout près d'une rivière à saumons qui est aussi la source d'eau potable de Chandler. Ils sont aussi tout près d'un secteur de la Zec des Anses où un projet d'aire protégée est en cours d'élaboration. Je trouve choquant ce projet, notamment le chemin forestier qui est prévu tout près de la rivière. Je crois qu'il ne faut pas couper à l'est du ruisseau Rocky. Ces forêts sont très anciennes et intactes, elle méritent d'être protégées. De plus, les coupes et les chemins prévus sont tout près de la rivière et du ruisseau.

Il y a un projet d'aire protégée dans la Zec des Anses, je ne comprends pas qu'en parallèle on prévoit des coupes dans le même secteur. C'est irrespectueux des citoyens et des nombreux organismes et partenaires qui travaillent depuis des années pour protéger ce secteur des coupes. Très choquant!

53-54

53-54

53-54
 De l'autre bord de la rivière de Pin Rouge, il me semble que ça va passablement gâcher le paysage. Merci de me tenir au courant du maintien ou pas de ces travaux prévus au PAFIO.

Je crois qu'il est dans l'interet du quebec de restreindre les coupes forestiere près de la riviere grand pabos afin de protéger les poissons qui s'y retrouve.

53-54

53-54

Je souhaite que cette route soit fermée définitivement une fois le transport du bois terminé. Si cette route reste ouverte, cela créerait un accès non autorisé à la ZEC Baillargeon. Cela causera des problèmes aux utilisateurs de la ZEC qui paient pour chasser et pêcher ou simplement profiter de la nature. Ils seront constamment dérangés par des gens qui s'infiltreront ou ne se rendent tout simplement pas compte qu'ils entrent dans la ZEC. Cela ouvrira également la ZEC aux braconniers qui s'y fauflient. La fermeture permanente après la récolte du bois n'entravera pas les travaux sylvicoles qui suivent la récolte puisqu'il y a un très bon accès à ces secteurs par l'ouest (chemin du camp 50). Veuillez protéger notre ZEC et garder l'accès restreint au seul accès principal en place. Il n'est pas nécessaire que cette route reste ouverte. SVP accorder à cela la plus haute considération.

Non

Dans le secteur St-Louis, entre le vieux St-Louis et le lac Paradis, il y a beaucoup de coupes programmées dans de vieilles forêts inéquiennes en bordure de cours d'eau. Ce sont de potentiels réservoirs de biodiversité à préserver. <https://www.facebook.com/photo.php?fbid=368933572458100&set=a.267938022557656&type=3>

Il m'apparaît Inacceptable de venir faire des coupes dans le secteur du Lac Paradis alors que ce secteur est non seulement un lieu de villégiature pour les résidents locaux mais qu'il habrite également une grande diversité biologique et faunique grâce aux nombreuses zones humides qui bordent le lac. Les travaux envisagés ne promettent rien d'autre qu'un saccage d'un lieu particulièrement apprécié de la population: le nom du lac n'est pas un hasard. Laisser cette bande de forêt vierge afin de ne pas amener un stress inutile aux bêtes considérant le chemin d'accès passant à proximité. Avec cette coupe, il n'y aura pratiquement plus de bordure protectrice aux abords du Lac. Les distances de coupes en bordure des lacs devraient être revues, c'est beaucoup trop mince.

53-54

[illegible]

53-54

La chapelle de la réserve faunique de Port Daniel est un lieu d'importance culturelle et patrimoniale. Elle est inscrite au patrimoine culturel immatériel de la région.

Le Parc National du Montserrat est une zone protégée qui abrite une grande biodiversité. Les coupes prévues menacent les écosystèmes locaux.

Les coupes prévues menaceront toutes ces activités.

Le Parc National du Montserrat est un lieu très fréquenté par la population locale. Balgrada, pêche, fête, randonnée, cueillette de champignons... C'est un site de villégiature publique aménagé. C'est un non-sens que le tour de ce site soit promis à des coupes. D'ailleurs, on comprend mal que l'est de ce secteur se soit ramassé en AJP : qui a été consulté là-dessus ? Et qu'on ait écrit les commentaires recueillis ?

Le Parc National est un lieu de villégiature aménagée avec quoi, gazebo, sentier et toilettes. Il est utilisé pour : randonnée, pêche, cueillette de champignons, fête, rassemblement... Couper tout autour est une très mauvaise idée. D'ailleurs, ça devrait être retiré des AJP.

Idealement, annulation de la coupe forestière et préservation de cet habitat unique pour l'original. Transport de bois avec des transporteurs de bois sans construction de chemins permanents ou fermeture de ceux-ci suite à la récolte.

Annuler cette coupe pour des motifs de sécurité liés à la présence de mon camp à proximité. Vu la géographie, vulnérable à des tirs de chasseur. Pas vu cette consultation en Février dernier.

Le chantier CR-LBCHA-715 est situé sur la limite de la réserve faunique. Nous demandons de maintenir une bande minimale de 20m de forêt mature le long de la limite de la réserve faunique.

La réserve faunique de Port Daniel est en accord avec la présentation des secteurs d'intervention potentiels. Une harmonisation des usages et des opérations devra être nécessaire afin de planifier adéquatement les secteurs d'intervention dans le temps et l'espace.

Ne pas toucher à cette zone. Danger pour l'environnement.
Sursurproduction et ravage d'originaux
Ne pas toucher à cette zone site reproducteur originaux. Présence d'un couplet et danger pour le futur

Changer de territoire

Ne pas faire de coupe

Ne pas faire de chemin à cet endroit

53-54

Non visé

Our

Ou

No

No

No

No

Our

Our

Ou

Our

Our

Non visé

Réalisation des travaux après la période de chasse à l'original.

l'effectue régulièrement l'observation d'originaux dans ce lac, cette coupe va nuire considérablement à la tranquillité du lac causant un stress sur les bêtes, est-ce vraiment nécessaire, pourquoi ne pas laisser une plus grande bande de forêt autour du lac ?

53-54

53-54

53-54

53-54

Idéalement ces travaux devraient être annulés étant donné le secteur d'habitat exceptionnel pour l'Original.

Diminuer la superficie de coupe !!! Il n'y aura plus aucun arbre mort sur ce plateau !!! Site exceptionnelle de ravage d'originaux, sans couvert végétal, ce fait en fait un site à haute valeur patrimoniale. Les coupes d'entretien, ce sont enfin pour eux et les coupes abusives aux alentours pas de coupes d'entretien, ce sont des sites en danger.

Le lac Paradis est fréquenté par plusieurs résidents de Carlelon, incluant St-Omer et le Vieux St-Quentin. Ce lieu porte bien son nom et doit être protégé de toute coupe forestière.

Le lac Paradis est un lieu de vie pour de nombreuses familles et la forêt qui entoure ces lieux doit être protégée de toute coupe forestière afin de conserver un milieu de vie sécuritaire.

Cet endroit est important pour moi, pour la communauté environnante mais aussi pour les anciens nés résidents de ce village de Saint-Louis. Plusieurs personnes se baignent dans le lac Paradis, se promènent autour du lac, etc. J'apprécie particulièrement le fait qu'il n'y ait aucune coupe forestière autour du lac, aucun chemin forestier et aucun bâtiment.

Enfin, le lac Paradis comporte une faune et une flore particulièrement florissantes, et je juge tout à fait inacceptable que celles-ci soient éliminées. On sait qu'il est nettement préférable de conserver un bord d'herminette pour bloquer le plus possible l'érosion du sol sur cet site, malgré l'absence de la forêt après une coupe à blanc autour d'un cours d'eau.

De plus, les débris éliminés dans le lac par l'érosion des sols vont altérer la qualité de l'eau du lac. Bref, les coupes régénératrices prévues dans ce coin changeraient le territoire et l'environnement existant et le lac Paradis de manière défensive. De plus, nous savons que les coupes de régénération défigurent le paysage et rendent difficile l'accès aux rivières, précieuses pour la biodiversité unique de cet endroit.

Bonjour, je m'appelle Cécile Poirot-Bertrand et je vous écris pour m'opposer aux coupes forestières suivantes derrière Saint-Louis-de-Gonzague proche du Lac Paradis dans l'ancien village de Biron.

Cet endroit est important pour moi, pour la communauté environnante et pour les anciens-nés résidents de ce village de Saint-Louis. Plusieurs personnes se baignent dans le Lac Paradis, se promènent autour du lac, etc. J'apprécie particulièrement le fait qu'il n'y ait aucune coupe forestière autour du lac, aucun chemin forestier et aucun bâtiment.

Enfin, le Lac Paradis comporte une faune et une flore particulièrement intéressantes, et je juge tout à fait inacceptable que celles-ci soient détruites.

Les coupes régénératrices prévues dans ce coin changeront le territoire et l'environnement entourant le Lac Paradis de manière définitive. De plus, nous savons que les coupes de régénération défigurent le paysage et rendent difficile l'accès aux forêts. Je m'oppose à ces coupes forestières, et à l'ajout de chemins forestiers morcelant le territoire en Gaspésie.

Non visé

Non

Un chemin en question semble perpendiculaire à la rivière Grand Pabos Nord. Considérant qu'un chemin perpendiculaire peut accroître la vitesse de l'eau et l'érosion, il faudrait privilégier des mesures de contrôle du ruissellement avec l'aménagement de bassins de rétention. Sachant que les fosses à saumons sont menacées par la sédimentation, il faudrait porter une attention particulière au secteur et surtout, s'assurer que les aménagements de contrôle du ruissellement vont perdurer même une fois les coupes terminées. Vous connaissez bien la situation problématique des chemins forestiers abandonnés.

Pourquoi ne pas créer des chemins temporaires avec fermeture suite à ces coupes qui devraient de toute façon na pas avoir lieu considérant la proximité de la forêt protégée et l'habitat vital pour l'orignal.

A réduire de 80% les superficies, augmenter les zones intouchables et les protéger, ne jamais intervenir pour de la coupe industrielle sur les territoires protégés...

Bonjour, Je serais d'avis de retirer la bande de coupe qui longe directement la rivière afin de préserver le paysage. Cet endroit est un vrai petit bijou, visité par les pagayeurs et pagayeuse locaux depuis des décennies. Merci !

Non visé

Oui

Oui

Oui

Oui

Oui

Non visé

Bonjour, Je serais d'avis de retirer du plan d'aménagement la bande qui longe la rivière jusqu'à la Petite Ouest, afin de préserver le paysage de cette rivière visitée par tant d'utilisateurs et d'utilisatrices. Merci !

effet de bordure éventuelle pourrait vulnérabilisé la forêt au stress éolien, augmentation de la fragmentation de l'habitat d'une forêt a importance écologique élevée

Bonjour, Je suis préoccupée des impacts que les coupes de régénérations pourraient avoir le long du SIA. Merci !

effet de bordure éventuelle pourrait vulnérabilisé la forêt au stress éolien, augmentation de la fragmentation de l'habitat d'une forêt a importance écologique élevée. Je propose une zone tampon par rapport à cet endroit ou de ne pas couper les arbres près de la forêt ancienne

effet de bordure éventuelle pourrait vulnérabiliser la forêt au stress éolien, augmentation de la fragmentation de l'habitat d'une forêt a importance écologique élevée. Je propose une zone tampon par rapport à cet endroit ou de ne pas couper les arbres près de la forêt rare

Non visé

Non visé

Non visé

Non visé

Oui

Oui

Non

La zone de coupe planifiée est très près de la forêt rare du gros ruisseau de la chute. La forêt rare pourrait être vulnérabilisé la forêt par le stress éolien causé par les effets de bordure. Aussi, les coupe près de cette zone augmente la fragmentation de l'habitat d'une forêt a importance écologique élevée. Je propose une zone tampon par rapport à cet endroit ou de ne pas couper les arbres près de la forêt ancienne. Aussi, ce territoire est près ou même dans la zec de la rivière Pabos. Il y a des projets de zones de conservation à ces endroits et beaucoup de gens de cette région estime la valeur de cette forêt pour des usages autres qu'industriel, L.e. exploitation forestière.

La zone de coupe planifiée est très près de la forêt ancienne de la petite rivière cascapédia. La forêt ancienne pourrait être vulnérabilisée par le stress éolien causé par les effets de bordure. Aussi, les coupe près de cette zone augmente la fragmentation de l'habitat d'une forêt a importance écologique élevée. Je propose une zone tampon par rapport à cet endroit ou de ne pas couper les arbres près de la forêt ancienne. Aussi, l'implantation d'une route à cet endroit n'est pas une bonne idée. La route est dans le haut de la pente en amont de la forêt ancienne et en amont de la petite rivière cascapédia. Cet endroit ne devrait pas accueillir de nouvelle route, car cela fragilise le sol, augmente l'apport d sédiment dans le cours d'eau, contribue à changer l'hydrologie locale.

23-24